

Fiche action B.2

Mieux communiquer : Favoriser la bonne compréhension entre les partenaires et le respect dans leurs interactions.

CONSTAT

Enjeux et besoins

- Le travail en réseau repose sur la possibilité d'échanger et de se comprendre dans les interactions quotidiennes.
- La présence d'acteurs relevant de différents secteurs et/ou politiques publiques implique la multiplication des référentiels et des jargons sectoriels. Cette réalité peut entraver parfois la bonne compréhension des informations échangées.
- Les enjeux de santé publique sont par nature transversaux. Malgré des avancées importantes, le concept de « Santé dans toutes les politiques » reste méconnu et peu priorisé dans certains secteurs.

États des lieux

- Plusieurs partenaires témoignent que la compréhension entre les secteurs s'est améliorée depuis la création du réseau.
- Les besoins restent néanmoins encore importants et les marges de progression existent.
Certaines notions restent à travailler au niveau de l'intersectoriel.
Par exemple : lecture partagée au niveau du respect du secret professionnel, respect des expertises et des missions de chacun, etc.

PROJET

Objectifs

- **Action 1 :** Organiser des groupes de travail internes au Réseau Santé Kirikou sur différentes thématiques identifiées par le comité de réseau.
Par exemple : GT Petite enfance, GT Dispositifs de crise, etc.
- **Action 2 :** Assurer une représentation du Réseau Santé Kirikou (et des enjeux de santé publique sous-jacents) dans différentes concertations namuroises organisées à l'initiative d'autres politiques publiques.
Par exemple : Conseils de prévention, Commission de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitance, Concertations intersectorielles. Enseignement-Aide à la jeunesse, etc.
- **Action 3 :** Débriefing régulièrement avec les partenaires concernés les difficultés rencontrées dans le travail en réseau.
Par exemple :
 - Les concertations soutenues par le dispositif de casemanagement RETIS
 - Dans les situations extrêmes, recourir à l'article 17 de la convention de réseau relative à la médiation dans le cadre de conflits entre partenaires. Pour rappel, les partenaires s'y engagent à régler rapidement et via une procédure simple tout conflit susceptible de surgir entre eux, notamment via la désignation d'un médiateur

Fiches d'actions associées

- Fiche D1 relative au territoire
- Fiche C6 relative à la continuité des soins
- Fiche E2 relative à l'analyse du travail en réseau

Public-cible

- Les partenaires, signataires ou non, de la convention de réseau.
- Les professionnels de l'E/A des axes 1, 2 et 3.
- Les fonctions stratégiques et les travailleurs du réseau.

FAISABILITÉ

Conditions de mise en oeuvre

- Engagement des partenaires à développer des approches intersectorielles respectueuses des différentes expertises.

Risques /points de vigilance

- Néant

Moyens nécessaires

- Moyens budgétaires et opérationnels de la convention B4 et des partenaires.
- Formation continue des professionnels de l'E/A.
- Temps dégagé par les partenaires pour le travail en réseau.
- Les concertations soutenues par le dispositif de casemanagement RETIS.

MISE EN ŒUVRE

Territorialisation

- Territoire de la province de Namur.

Porteur de l'action /acteurs à mobiliser

- Les partenaires des axes 1, 2 et 3
- Les Fonctions stratégiques
- Le comité de réseau
- Le programme de Consultation et Liaison Intersectorielle (CLI)

Autres projets liés à l'action

- Autres démarches intersectorielles initiées par d'autres politiques publiques.

Expériences et ressources

- Lexiques intersectoriels existants :
Par exemple :
<https://www.rheseau.be/wp-content/uploads/2022/10/14lexique-intersectoriel-maj-oct-22-1.pdf>
- Expertises accumulées depuis 2016

Proposition de calendrier

- Actions menées en continu.
- Veille pour saisir les opportunités d'action.